PREST'ACTION

BULLETIN NUMÉRO 1
25/10/2017

Un vent du SUD se lève...

Avec 8,37 % des voix, nous dépassons pour la première fois la barre dès 8%, seuil exigé par la loi pour être représentatif.

Sans surprise nous sommes l'organisation qui a le plus progressé ces dernières années. Cette représentativité détermine les syndicats qui peuvent négocier les accords de la convention collective Prestataires de Services (salaires, classification, égalité professionnelle...). Au vu du peu de droits et avantages que cette convention collective accorde aux salarié-es, nous pensons qu'un véritable chantier doit être mis en place afin de protéger au mieux les salarié-es...

Nous avons besoin d'une convention dans laquelle les salarié-es ne sont pas condamnés à être smicards, où les conditions de travail permettent à chacun de ne pas mettre sa santé en danger. En bref, une convention collective qui dit que nos vies valent plus que leurs profits et qui aligne les acquis sociaux de nos entreprises par le haut !

Ainsi, en alignant tout le monde vers le haut, on aurait 40 mn de pause payées et incluses dans une journée de 7 heures travaillées, un 13ème mois, des tickets restaurant, une mutuelle de qualité, un emploi du temps qui accepte que chacun puisse avoir une vie sociale en dehors du travail, donc sans coupure déjeuner de 2 h ou 4h ou encore un délai de prévenance de remise de planning suffisant pour s'organiser etc..

Vous l'aurez compris, il faudra batailler pour arracher, notamment, des conditions de travail et des salaires décents. Pour cela, il n'y a pas de secret il faudra nous organiser et nous mobiliser.

En attendant, des représentant-es du syndicat ***SUD-Solidaires*** issu-es de différents métiers serons présent-es dans les réunions et éditerons le plus fréquemment possible ce bulletin , afin de vous rendre compte du mandat qui nous est donné à travers les votes ***SUD-Solidaires*** dans chaque entreprise.

Sur 92 360 inscrits au niveau de la Branche, voici les résultats officiels publiés au Journal Officiel :
- CFDT : 29,46% en 2016 contre 31,59 % en 2012
- CGT : 23,06 % en 2016 contre 27,85 % en 2012
- FO : 16,28% en 2016 contre 18,32 % en 2012
- CFTC : 17,87% en 2016 contre 18,16 % en 2012
- CFE-CGC : 4,96% en 2016 contre 4,08 % en 2012

Et donc le syndicat ***SUD-Solidaires*** obtient 8,37%, ce qui est une belle progression pour notre jeune syndicat implanté essentiellement dans les métiers d'accueil et les centres d'appel.

LA CONVENTION COLLECTIVE REGROUPE NOTAMMENT LES MÉTIERS SUIVANTS :
Traduction
Enquête civile
Recouvrement de créances
Renseignement économique
Animation commerciale
Optimisation linéaire
Accueil évènementiel
Domiciliation entreprise
Accueil téléphonique
Accueil en Entreprise
Centres d'appels

BULLETIN DE LA CONVENTION COLLECTIVE PRESTATAIRES DE SERVICES DU SECTEUR TERTIAIRE DU SYNDICAT :

Sud Union syndicale Solidaires

PRESENTATION D'UNE BRANCHE MECONNUE

Le rapport 2017 de la Branche Prestataires de Services dans le domaine du secteur tertiaire vient de tomber. Nous sommes 99000 salarié-es travaillant sous cette convention collective, pour autant la plupart d'entre nous ignore totalement ce qui s'y passe et quels sont les métiers représentés. Nouvellement représentatif, ***SUD-Solidaires***, va essayer de rendre plus transparente les négociations et l'actualité de cette Branche qui définit en bonne partie nos droits et nos acquis sociaux.

Déjà il faut savoir que cette convention collective recouvre des métiers complètement différents (que vous pouvez notamment retrouver dans la colonne de gauche au recto). Cette diversité rend compliquée l'élaboration de règles sociales répondant aux besoins de chacun. Par exemple, ce qui peut paraître une nécessité pour un salarié-e de centre d'appel ne sera pas vécu de la même manière par un traducteur ou une personne qui fait de l'animation commerciale en supermarché.

La Branche en quelques chiffres :
- 2600 entreprises pour un chiffre d'affaire de 4,255 milliards en 2016. Les centres d'appel représentant 38% du chiffre d'affaire total , 21% pour l'animation commerciale, 12% pour le recouvrement de créance et enfin 11% pour les entreprises d'accueil téléphonique.
- 99000 salarié-es dont 47, 5% en centres d'appel et 21% dans l'animation commerciale.
- La moyenne d'âge des salarié-es est de 35 ans contre 32 ans en 2010... On vieillit :)

Egalité homme-femme... il y a du travail... :
- Alors que la Branche comporte essentiellement des femmes (à 72%), 70% des dirigeants sont des hommes ! Le pompon revient aux centres d'appel avec 90 % et au métier d'enquête civile avec 86%.
- Le métier le plus féminisé reste l'accueil en entreprise avec 82% de femmes. Le renseignement économique et commercial, lui est le plus équilibré avec 55% de femmes.
- 79 % des salarié-es de la Branche occupent un poste à temps plein. Dans les métiers de l'accueil fortement féminisé 48% des salarié-es sont en temps partiel. En règle générale il y a deux fois plus de femmes (24%) en temps partiel que d'hommes (12%).
- Les femmes employés et agents de maîtrise sont payées en moyenne 4% de moins que les hommes et 12% de moins si elles ont un statut de cadres...

Répartition des richesses... il y a aussi du travail... :
- 86% des salarié-es sont des employés, 9% des agents de maîtrise (ETAM) et seulement 5% des cadres
- La masse salariale totale de la Branche est de 1,81 milliards dont 74 % pour les employés, 12% pour les ETAM et donc 15% pour les cadres.
- Pour les hommes le salaire moyen annuel est de 20850€ pour les employés, 27850€ pour les agents de maîtrise et... 59700€ pour les cadres.
- Depuis des années, ***SUD-Solidaires*** se bat pour l'obtention du 13ème mois. Bon nombre de personnes nous expliquent que c'est impossible, pourtant 12% des entreprises de la Branche disposent déjà de cet avantage : 7% des centres d'appels, 14% des entreprises d'accueil et 24% de celles qui opèrent dans le renseignement économique... Intéressant non ?

Mais aussi :
- La moyenne des contrats en CDI est de 67% sur la Branche, mais seulement 2 métiers sont en-dessous des 85% : les centres d'appels avec 77% de CDI et les entreprises de l'animation commerciale avec seulement 11% de leurs contrats signés en CDI.
- L'absentéisme explose sur la Branche, même si les centres d'appels faussent les chiffres... Le nombre d'absences est passé de 138700 en 2014 à 291600 en 2016... Alors que le rapport jours d'absence par nombre de contrats est de 94 % dans la Branche, il est de 497% pour les centres d'appels !!! N'y aurait-il pas un énorme problème ?
- Alors que les entreprises de plus 20 salarié-es sont tenues d'employer, par la loi, à plein temps ou à temps partiel des travailleurs reconnus handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise, seulement 73% des entreprises de la Branche en emploient au moins un, ce qui en termes de salarié-es correspond à 3,9% des effectifs !!!
- 30% des effectifs de la Branche ont quitté leur entreprise en 2016, mais ont été remplacés.. Au total les effectifs ont augmenté de 2%

Attention ! Les chiffres de ce rapport ont été consolidés suite à un questionnaire regroupant 25% des entreprises et 49 % des salarié-es.

Egalité professionnelle

Lors de notre première réunion de Branche qui a eu lieu en octobre, nous avons appris qu'un accord concernant l'égalité professionnelle était soumis à signature.

Après discussion, et devant le fait que personne ne voulait signer hormis FO, côté syndicats de salariés, nous avons obtenu un délai de quelques mois pour faire des propositions. Il faut dire que malgré 16 mois de négociation l'accord est un peu plat.

Au sein de ***SUD-Solidaires*** un groupe de travail a été mis en place afin de réfléchir aux propositions qui pourrait faire avancer les droits des salarié-es...

Représentativité, on calcule comment ?

Mine de rien, la représentativité de Branche peut paraître assez nébuleuse pour les 99000 salarié-es qui y travaillent.

Pour calculer le score de chaque organisation syndicale on additionne les scores électoraux (votes au 1er tour élection CE) de chaque entreprise sur une période de 4 ans. Dans le cas présent, il s'agit des résultats compris entre 2012 et 2016. Là-dessus se rajoutent les votes des salarié-es des TPE de la 3301 (numéro de la convention collective).

En clair, plus vous votez ***SUD-Solidaires*** dans les entreprises plus nous allons peser dans la Branche pour pouvoir changer les choses. **Si malheureusement, il n'y a pas de syndicat dans votre entreprise vous pouvez nous aider à le construire... tentant non ?**

POUR PRENDRE CONTACT :

www.solidaires.org - Facebook : Syndicatsudsolidaires-prestatairesdeservices

SUD-Solidaires : 25 rue des envierges 75020 - 0144621200